



DOCUMENTS A FOURNIR POUR INSCRIPTION EN SECONDE

SECRETARIAT ÉLÈVES	SECRETARIAT INTENDANCE
<ul style="list-style-type: none"> • Fiche récapitulative téléinscription • Certificat de fin de scolarité-EXEAT (délivré par l'établissement d'origine) • Fiche d'Urgence • 2 photos d'identité récentes (notez nom, prénom, niveau de classe au dos de chaque photo) : <ul style="list-style-type: none"> - 1 photo à coller sur la Fiche d'Urgence - 1 photo à fournir pour la Carte Lycéenne • Copie intégrale du livret de famille Si absence de livret de famille, les pièces d'identité des représentants légaux et de l'élève • En cas de situation de Divorce ou Séparation prononcée par un tribunal au cours de l'année scolaire précédente, la décision du tribunal fixant l'autorité parentale sur l'enfant (OBLIGATOIRE) • En cas de Séparation au cours de l'année scolaire précédente et d'aucune décision judiciaire, une attestation sur l'honneur des deux parents fixant l'autorité parentale sur l'enfant (OBLIGATOIRE) • Attestation d'Assurance Responsabilité Civile 2023/2024 (Si disponible, à défaut à la rentrée en septembre 2024 au professeur principal). • 1 RIB même si pas demi pensionnaire 	<p style="text-align: center;">→INTENDANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - FICHE INTENDANCE, dûment complétée - Joindre un R.I.B (demande l'agent comptable pour tous les élèves) - 1 photo d'identité à fournir pour Dossier Intendance <hr/> <p style="text-align: center;">→INSCRIPTION ½ PENSION</p> <p>1 - Remplir la partie «INSCRIPTION DEMI-PENSION » sur la FICHE INTENDANCE</p> <p>2- 1 photo d'identité pour la carte de cantine</p> <p>3 - Documents à joindre, selon votre situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit vous êtes allocataire CAF, dans ce cas, merci d'apporter les pièces ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> - L'Attestation Quotient Familial CAF ou Attestation de Paiement CAF des prestations familiales du mois précédent • Soit vous n'êtes pas allocataire CAF, dans ce cas, merci d'apporter les pièces ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> - L'attestation Quotient Familial que vous téléchargerez sur le site de la Région (www.iledefrance.fr/equitables) - La photocopie intégrale du dernier avis d'imposition (toutes les pages) - La photocopie intégrale du livret de famille (toutes les pages) - Si absence de livret de famille, les actes de naissance de tous les membres du foyer - Les photocopies des prestations familiales autres que CAF du dernier mois (rente et/ou pension Sécurité Sociale, etc...)
DOSSIER INCOMPLET = ELEVE NON INSCRIT	